

Jeunesse et Sports

REF : DJS2014001

Signataire : MB/NL

Séance du Conseil Municipal du 30/01/2014

RAPPORTEUR : Omar AIT BOUALI

OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de financement entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis dans le cadre du soutien aux formations des animateurs d'accueils de loisirs adolescents et d'accueils de jeunes

EXPOSE :

La Caisse d'Allocations Familiales réaffirme sa volonté de contribuer à structurer une offre d'accueil de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles et aux spécificités des territoires.

A ce titre, la commission de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis du 13 décembre 2013 a décidé d'apporter un soutien financier de 3 000 € à la commune pour permettre la mise en oeuvre d'un plan de formation pour les années 2013/2014 à destination des animateurs présents dans les structures d'adolescents et de jeunes de moins de 17 ans.

Cette subvention est versée en seule fois à réception de la présente convention et d'un état récapitulatif indiquant le nom des animateurs formés ainsi que l'intitulé de la formation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis dans le cadre du soutien aux formations des animateurs d'accueils de loisirs adolescents et d'accueils de jeunes .

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2014001

Signataire : MB/NL

OBJET :Signature de la convention d'objectifs et de financement entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis dans le cadre du soutien aux formations des animateurs d'accueils de loisirs adolescents et d'accueils de jeunes

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis dans le cadre du soutien aux formations des animateurs d'accueils de loisirs adolescents et d'accueils de jeunes,

Considérant la volonté de la ville de favoriser la formation des animateurs d'accueils de loisirs adolescents et d'accueils de jeunes albertivillariens,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE : les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis dans le cadre du soutien aux formations des animateurs d'accueils de loisirs adolescents et d'accueils de jeunes.

AUTORISE : Le Maire à signer ladite convention

DIT que les recettes seront inscrites au budget communal à l'imputation suivante :

Service	Chapitre	Article	Fonction	Code action
401	74	7478	422	TONUS

le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 07/02/2014

Publié le 05/02/2013

Certifié exécutoire le : 07/02/2014

Le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA